



Règlement Championnat départemental Jeunes 2023

Le championnat est homologué sous le n° d'autorisation : 2300729

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

Article 1 : généralités

- 1.1 **Le championnat départemental Jeunes** se tiendra les **25 et 26 mai 2024**. Il se déroulera selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après
- 1.2 Ce championnat est ouvert aux joueurs et joueuses de **poussins à juniors**, licenciés dans le Département des Hauts de Seine et de tout classement. Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et en possession de sa licence compétition.
- 1.3 Le Juge-arbitre principal est **Patrick LEMERY**, ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas le règlement de la compétition.

Article 2 : Comité d'organisation

- 2.1 Le championnat départemental est organisé par le Comité de Badminton des Hauts de Seine. Il établit et diffuse le calendrier et la plaquette de la compétition. Il prend en charge les inscriptions et met en ligne sur son site les convocations et le plan d'accès au gymnase.
- 2.2 Le Club hôte de cette compétition sera le **ACBB**. Il assure la préparation de la ou des salle(s) en conformité avec le cahier des charges et propose une buvette pour la restauration des participants. Il assure la tenue de table de marque.
- 2.3 Le Championnat aura lieu au **Gymnase Bio-Diversité, 44 Rue Marcel Bontemps, 92100 Boulogne-Billancourt** sur 7 terrains.
- 2.4 Les rencontres se dérouleront le samedi entre **7h30** et **21h30** (sauf pour les cadets et juniors qui commenceront à partir de 13h30 et le dimanche entre **7h30** et **19h00**. Créneau règlementaire pour une compétition départementale ou régionale.

Article 3 : Inscriptions et Tableaux

- 3.1 Les tableaux ouverts sont : SH,SD, DH, DD et DM pour chaque catégorie à l'exception des poussins/poussines qui ne joueront qu'en simple.
- 3.2 Chaque joueur est autorisé de s'inscrire en 2 tableaux. Un troisième tableau peut être autorisé pour le bon déroulement du Championnat.
- 3.3 La date limite d'inscription est fixée au **mercredi 8 mai 2024 à minuit**.
- 3.4 Le tirage au sort aura lieu **le samedi 11 mai 2024**. Le CPPH pris en compte sera celui du **jeudi 9 mai 2024** pour le calcul des points et la désignation des têtes de séries.
- 3.5 Principes et modalités des inscriptions :
 - **Les inscriptions se feront par le club ou individuellement, uniquement en ligne sur BadNet : www.badnet.org/Src/ avant le mercredi 26 avril 2023**. Le Comité établira les factures correspondantes aux clubs à l'issue de la compétition. Si le club ne prend pas en charge les inscriptions, les joueurs peuvent payer en ligne sur Badnet

Le paiement par un club en ligne sur Badnet est également possible.

- Les frais d'engagements seront les suivants :

10 € pour un tableau

15 € pour deux tableaux

- La prise en compte des inscriptions se fera en **mode Elite**.
 - Le surclassement n'est pas autorisé sauf pour les meilleurs poussins qui ont droit de s'inscrire dans les tableaux de benjamins. Le joueur est tenu de s'inscrire dans sa catégorie d'âge (sauf meilleurs poussins).
 - En cas d'un grand nombre d'inscrits dans une série et afin d'optimiser le déroulement du Championnat, le comité d'organisation s'autorise à découper une série en deux ou plusieurs sous-séries

3.6 Le mode de compétition sera les poules suivies d'élimination directe pour l'ensemble des tableaux

3.7 Suivant le nombre d'inscrits, l'un des tableaux pourrait se jouer jusqu'en demi-finale (compris) le samedi afin de respecter la règle des 8 matchs par jour et par joueur et/ou l'optimisation du déroulement du Championnat.

Article 4 : forfaits

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au **Championnat Départemental Jeunes** doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- 4.2 Tout joueur ne pouvant être présent le jour de la compétition doit en faire part par écrit au Comité dans les plus brefs délais.
- si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé pour ses frais d'inscription ;
 - si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la **LIFB** accompagné du formulaire de la Ligue rempli.

Article 5 : déroulement

- 5.1 Les convocations seront envoyées par mail et seront mis en ligne sur le site du Comité. Compte tenu des éventuelles modifications engendrées par des forfaits, il faudra se référer aux dernières convocations en ligne le jeudi précédent la compétition.
- 5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès des juges arbitres muni d'un justificatif écrit.

- 5.5 Les volants seront fournis par l'organisation pour les finales. Le volant officiel du tournoi est le **CBX** pour les volants en plumes.
- 5.6 Les matchs peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier affiché l'est uniquement à titre indicatif.
- 5.7 Tous les matchs seront en auto-arbitrages ou arbitrés selon le protocole établi par le juge-arbitre de la compétition.
- 5.8 Le temps de repos entre deux matchs est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **5 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.9 Pour tout volant touchant un obstacle situé au-dessus des terrains, se référer aux recommandations du ou des Juge-Arbitre(s).
- 5.10 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers (en tenue de conforme aux consignes du ou des juge(s)-arbitre(s)), les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.11 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.12 La participation au **Championnat Départemental Jeunes** requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement ainsi que les différents codes de conduite, qui sont consultables sur le tableau d'affichage du lieu de compétition
- 5.13 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).
- 5.14 En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs mineurs doivent être accompagnés d'au moins par un délégué majeur nommé par leur club et présent pendant la durée de la compétition.
- 5.15 Récompenses : La remise des lots aux vainqueurs et finalistes sera effectuée lors de la cérémonie de fin de Championnat organisée par le **Comité Départemental de Badminton des Hauts de Seine**.
Si les joueurs sont dans l'incapacité de se présenter à la remise des récompenses, celles-ci seront disponibles au Comité Départemental des Hauts de Seine, 1 rue de la chasse, 92500 Nanterre.